



Cyber-harcèlement

publié le 02/05/2023

Vous êtes victime de cyber-harcèlement.

Vous pouvez appeler le 30 18.

Consultez l'affiche ci-jointe.

 [affiche_cyber_harcèlement](#) (PDF de 428.4 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.